

A l'attention des associations sportives de Plan-les-Ouates

et à tous les utilisateurs des installations sportives de la Commune de Plan-les-Ouates

Mesdames, Messieurs, Chers utilisateurs,

Suite aux nouvelles annonces du Conseil fédéral du mercredi 8 septembre dernier, voici les informations importantes à retenir en matière de sport :

À l'extérieur

Aucun changement depuis notre courriel du 25 juin 2021.

À l'intérieur

- Pour les personnes de moins de 16 ans : aucun changement depuis notre courriel du 25 juin 2021.
- Pour les personnes de 16 ans et plus, concernant le sport associatif : Nul besoin de certificat dans le cadre d'un groupe fixe de 30 personnes au plus, entraîneur compris, qui sont connues de l'organisateur et qui pratiquent régulièrement des entraînements.
- Prévoir une ventilation/aération efficace des locaux.

Vestiaires

Masque obligatoire pour les personnes de 12 ans et plus. La distanciation sociale doit aussi être respectée.

Les parents ont l'autorisation de déposer leurs enfants à l'intérieur des vestiaires, mais doivent ensuite quitter le lieu (pour le nombre de personnes autorisées simultanément dans les vestiaires, merci de vous référer aux panneaux).

Compétitions et manifestations

Pour les 16 ans et plus, un certificat est requis. En effet, les matchs de championnat ne sont pas considérés comme des groupes fixes.

Un plan de protection est toujours nécessaire et doit en tout temps, pouvoir être présenté aux autorités communales. Il est également de la responsabilité de chaque club de faire respecter ce plan de protection.

Ces mesures entrent en vigueur dès le lundi 13 septembre 2021 à 00h00, et ont effet jusqu'au 24 janvier 2022.